

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE



[Accès communes](#)

[Marchés publics](#)

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

[Accueil](#)

[Le Syndicat](#)

[La production d'eau potable](#)

[Le développement durable](#)

[La place de l'usager](#)

[L'eau au quotidien](#)



Un syndicat fort de 46 communes au service de la production et de la distribution d'eau potable



COUPURE D'EAU
QUE FAIRE ?



**RACCORDEMENT
AU RÉSEAU**
COMMENT FAIRE ?



FUITE D'EAU
QUE FAIRE ?



**TRAVAUX
EN COURS**
QUID ?



DURETÉ DE L'EAU
QU'EN EST-IL
CHEZ MOI ?

[contactez-nous](#)

***PROCES-VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE
du mardi 29 mars 2016 N° 141/16***

L'an deux mille seize, le 29 mars, à 18 heures 30, les membres du Comité du **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE**, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle des réunions de la station de traitement de **SOLIGNAC**, sous la **présidence** de Monsieur **Maurice LEBOUTET**, Président du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable VIENNE BRIANCE GORRE.

Délégués présents :

MM. Serge MEYER, Xavier ABBADIE, Gilles MARIAUX, Maurice LEBOUTET, Thierry FAUCHER, Didier VEYRIER, Serge CORREIA, Jean Pierre FAYOL, Jacques RIVET, Daniel MLYNSKI, Mme Claire BENARD, MM. Christian JULIEN, Gaston CHASSAIN, René PARAUD, Stéphane COQ, Mme Lucienne DUBOIS, MM. Pascal THEILLET, Pierre PONE, Daniel GUILLON, Pascal GAYOU, Mme Josette BOSSELUT, Rik JANSEN, Gérard CHAMINADE, Stéphane DELAUTRETTE, Fernand LAVIGNE, Jean Marie MASSY, Michel PAILLER, Mme Laure ROBIN, Christian CHIROL, Francis BOLUDA, Michel SARRE, Jacques BARRY, Dominique MARQUET, Mme Yvette AUBISSE, MM. Yoann RUFFEL, Aimé FAURE, Thierry GOURAUD, Jean François DUCHER, Christian LATOUILLE, Patrick CRUVEILHER, Manuel VERGER, Jean CHALARD, André SOURY, Albert DELHOUME, Simon CUIILLERDIER, Pascal AUVERT, Jérôme DOUADY, Jean Claude DUPUY, André DUBOIS, Mme Marie AUFAURE, Rémi CARCAUD, **membres du Comité Syndical.**

Délégués excusés ou absents :

MM. Jean Pierre SOTTE, François VINCENT, Bernard ZBORALA, Emmanuel DEXET, Christian VIGNERIE, Guy COUVIDAT, Joseph ABSI, Michel FAUGERAS, Mmes Nathalie FRETILLE, Angélique LAPLAGNE, MM. Jean Pierre MOREAU, Jim TRAN, Mmes Marie Hélène PAGES RATINAUD, Mallory TORRES, M. Gérard BORDE, Mme Christine HERVY, MM. Jean Yves CACOYE, Georges BEAUDOU, Bertrand LIAGRE, Mme Sandrine PICAT, MM. David FELIX, Sébastien FISSOT, Julien LAGEAT, Claude GOURINCHAS, Franck GIETHLEN, Louis FURLAUD, Jean Paul BROUILLE, Mme Monique BARNY, MM. Didier MARCELAUD, Silvio SPANO, Bernard GLANDUS, Mme Angélique DELAMOTTE, MM. Serge GERALD, Sylvain DUBEST, Daniel LAVALADE, Pierre PETILLON, Daniel FAYE, Eric PAULHAN, Guillaume SARRE, Laurent BELLY, Philippe JARRY ; **membres du Comité Syndical.**

Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :

- Mmes Mireille GUILLOTEAU, Yvette BARBAOUAT, Sandrine BARATTE et M. Pascal DUBREUIL, employés du SIAEP Vienne Briance Gorre.
- MM. Thierry BEYNE, David TONNELIER, employés à la société SAUR.

Le Président présente les excuses des membres empêchés ou retenus par d'autres obligations. **Cinquante et un membres** composent l'assemblée de ce jour et 3 pouvoirs ont été transmis au Président.

Après avoir constaté que le quorum requis par les textes est atteint, le Président, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, fait procéder à la désignation du secrétaire de séance.

M. Michel PAILLER, délégué de la commune d'ORADOUR SUR GLANE, est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MARDI 8/03/2016

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

II. ELECTION DE LA COMMISSION DSP

III. RESTITUTION A LA COMMUNE DE CHALUS D'UN BIEN : RESERVOIR SURELEVE DE L'ABBAYE

IV. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

1. Commission de dégrèvement du 15 mars 2016
2. Commission d'appel d'offres du 17 mars 2016
3. Commission de la communication du 18 mars 2016

V. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR (exercice budgétaire 2015)

VI. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

VII. AFFECTATION DES RESULTATS

VIII. BUDGET PRIMITIF 2016

- Annexe 1 : Etat de la dette
- Annexe 2 : Dotations aux amortissements
- Annexe 3 : Etat du personnel
- Annexe 4 : Le prix de l'eau potable

IX. RESSOURCES HUMAINES

1. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
2. Revalorisation des titres restaurant
3. Revalorisation de la participation de l'employeur à la protection sociale des agents

X. REGLEMENT DE SERVICE

XI. INFORMATIONS DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIR

XII. AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

1. Evolution du nombre d'abonnés et du volume facturé (période 2014-2015)
2. 1990-2015 : évolution des abonnés et des volumes facturés.

ELECTION DE LA COMMISSION DSP

Après avoir recueilli les propositions de liste, 1 seule liste est présentée, le Président procède alors à l'élection au scrutin de liste à bulletin secret. 53 voix pour et 1 abstention.

ARTICLE 1 : La Commission de Délégation de Service Public, chargée d'arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, et de leur aptitude à assurer la continuité du service public, est composée comme suit :

Délégués titulaires

- M. Jean Claude DUPUY, délégué de la commune de Saint YRIEIX la PERCHE,
- M. Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE,
- M. Gaston CHASSAING, délégué de la commune de FEYTIAT,
- M. Jean CHALARD, délégué de la commune de Saint LAURENT sur GORRE,
- M. Stéphane DELAUTRETTE, délégué de la commune des CARS,

Délégués suppléants

- M. Francis BOLUDA, délégué de la commune de PANAZOL,
- M. Albert DELHOUME, délégué de la commune de Sainte MARIE de VAUX,
- M. Georges BEAUDOU, délégué de la commune de MEILHAC,
- M. Joseph ABSI, délégué de la commune de CONDAT sur VIENNE,
- M. Christian LATOUILLE, délégué de la commune de Saint HILAIRE BONNEVAL

Du comptable de la collectivité et du représentant du ministre chargé de la concurrence.

ARTICLE 2 : La commission prévue par les dispositions de l'Article L 1411-5 du CGCT est habilitée à :

- Ouvrir les plis contenant les candidatures des entreprises ;
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- Ouvrir les plis contenant les offres des entreprises admises à présenter une offre ;
- Emettre un avis sur les offres des entreprises ;

ARTICLE 3 : Monsieur le Président est autorisé :

- à mener la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions des Articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
- à négocier avec les candidats ayant présenté une offre, sur la base des avis de la Commission.

RESTITUTION A LA COMMUNE DE CHALUS D'UN BIEN : réservoir surélevé de l'Abbaye

Sur le rapport de M. Maurice LEBOUTET, Président :

Le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

ARTICLE 1 : précise que cette mise à disposition ne correspond plus à l'intérêt et à la compétence définies dans les statuts du syndicat Vienne Briance Gorre ;

ARTICLE 2 : décide de supprimer la mise à disposition des sols et ouvrages du réservoir de « L'ABBAYE » commune de **CHALUS**, parcelle n°262 – section AC ;

ARTICLE 3 : autorise Monsieur le Président à signer tous les documents concernant ce dossier ;

ARTICLE 4 : Ajoute que ce bien est désormais inscrit dans l'inventaire de la commune de CHALUS.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

1 – Commission dégrèvement du 15 mars 2016

Jean CHALARD, vice-président en charge de la commission de dégrèvement, présente le rapport de cette commission qui s'est réunie le 15 mars 2016 et demande à l'assemblée de délibérer sur les différentes demandes de remise gracieuse des communes.

Ces communes sont :

- Commune de Saint BRICE SUR VIENNE (branchement d'eau du stade municipal)
- Commune de CONDAT SUR VIENNE (branchement d'eau de la fontaine publique)
- Commune de la ROCHE L'ABEILLE (branchement d'eau du stade municipal)
- Commune de la ROCHE L'ABEILLE (branchement d'eau des WC publics)

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde les remises gracieuses et dit que ces mêmes branchements ne pourront faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

Intervention de Pascal GAYOU, délégué de la commune de JOURGNAC : quel est le mode de calcul des remises gracieuses attribuées aux communes ?

- o **Maurice LEBOUTET répond que le mode de calcul est le même que celui de la loi Warsmann, il est basé sur l'excédent du double de la consommation moyenne des 3 dernières années.**

Intervention de M. Rik JANSEN, délégué de la ROCHE L'ABEILLE, qui demande des précisions sur la limitation des remises.

- o **Maurice LEBOUTET dit que la remise gracieuse est accordée à chaque commune pour un même branchement une fois tous les 5 ans.**

2 – Commission d'appel d'offres du 17 mars 2016

Pascal THEILLET, vice-président, en charge de cette commission, présente le rapport du dossier suivant :

Marché à bons de commandes, réhabilitation des équipements hydrauliques.

3 – Commission communication du 18 mars 2016

Stéphane DELAUTRETTE, vice-président, en charge de cette commission, présente le rapport de celle-ci :

La commission a décidé de regrouper 2 événements : l'inauguration de la station de Lanaud suite à sa modernisation et les 60 ans d'existence du syndicat.

Il énumère les différentes décisions qui ont été prises en prévision de cet événement.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR (exercice budgétaire 2015)

Le comité syndical statuant sur les opérations de l'exercice 2015, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Président. Il émet un avis favorable, à l'unanimité, au compte de gestion de Madame la comptable public responsable de la trésorerie de Limoges Banlieue et Amendes, pour l'exercice 2015.

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le comité syndical, réuni sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, vice-président délégué aux finances, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable « VIENNE BRIANCE GORRE »,

Vu le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et à l'unanimité des membres votants :

ARTICLE 1 : le compte administratif présenté par le Président pour l'exercice 2015 est approuvé. Ces résultats sont en parfaite concordance avec le Compte de Gestion du Trésorier Principal qui fait l'objet d'une autre délibération.

ARTICLE 2 : Les recettes et les dépenses de l'exercice 2015 du budget du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE exécutées en comptabilité M49 sont arrêtées aux montants suivants :

	OPERATIONS DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE PRECEDENT	RESULTAT DE CLOTURE
FONCTIONNEMENT :			
• Dépenses.....	2 826 645,81 €	0,00 €	2 826 645,81 €
• Recettes.....	3 175 366,33 €	899 462,82 €	4 074 829,15 €
RESULTAT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	348 720,52 €	899 462,82 €	1 248 183,34 €
INVESTISSEMENT :			
• Dépenses.....	6 607 795,69 €	0,00 €	6 607 795,69 €
• Recettes.....	6 462 942,72 €	98 476,99 €	6 561 419,71 €
SOLDE D'EXECUTION	-144 852,97 €	98 476,99 €	-46 375,98 €
ENSEMBLE :			
• Dépenses.....	9 434 441,50 €	0,00 €	9 434 441,50 €
• Recettes.....	9 638 309,05 €	997 939,81 €	10 636 248,86 €
RESULTATS DE CLOTURE	203 867,55 €	997 939,81 €	1 201 807,36 €

Intervention de M. Xavier ABBADIE, délégué de la commune d'AIXE SUR VIENNE qui demande s'il a été envisagé une renégociation des prêts du syndicat auprès des banques.

- Gaston CHASSAIN répond que les contrats arrivant bientôt à terme, leurs renégociations ne présentent aucun gain pour la collectivité.

AFFECTATION DES RESULTATS

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'affecter au budget primitif 2016 le résultat de l'exercice 2015 de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €	REPORT DEFICITAIRE N-1	0,00 €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	98 476,99 €	REPORT EXCEDENTAIRE N-1	899 462,82 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 607 795,69 €	DEPENSES DE L'EXERCICE	2 826 645,81 €
RECETTES DE L'EXERCICE	6 462 942,72 €	RECETTES DE L'EXERCICE	3 175 366,33 €
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	- 144 852,97 €	<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>	348 720,52 €
<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	- 46 375,98 €	<u>RESULTAT CUMULE DE LA SECTION</u>	1 248 183,34 €
RESTES A REALISER DEPENSES	904 766,00 €	AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	436 824,12 €
RESTES A REALISER RECETTES	514 317,86 €	COMPLEMENT D'AFFECTATION	0,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	436 824,12 €	TOTAL A AFFECTER	436 824,12 €
<u>PRELEVEMENT A EFFECTUER</u>			
<u>SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>	436 824,12 €	<u>REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002)</u>	811 359,22 €

BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le comité syndical, unanime, adopte, par chapitre, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le Budget Primitif 2016 tel qu'il a été présenté par le Vice-Président chargé des finances Gaston CHASSAIN et charge le Président de son exécution. La balance générale du budget primitif 2016 est la suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	4 092 254,00 €	4 092 254,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	7 667 461,00 €	7 667 461,00 €
TOTAL DU BUDGET	11 759 715,00 €	11 759 715,00 €

Intervention de M. Rik JANSEN, délégué de la commune de la ROCHE L'ABEILLE : il demande des précisions sur le montant de l'emprunt qui est inscrit dans le budget primitif alors que lors de la dernière assemblée générale, il avait été dit que le syndicat emprunterait à hauteur de 1 100 000,00 € pour le rachat du parc compteur dans le cadre de la nouvelle délégation de service publique.

- Gaston CHASSAIN répond que l'emprunt total qui s'élève à 1 673 232,00 €, comprend le financement pour le rachat du parc compteur à hauteur d' 1 100 000 € ainsi que le solde de l'avance remboursable accordée par l'agence de l'Eau Loire-Bretagne pour les travaux de modernisation de la station de Lanaud. Il rappelle que cette avance financière d'un montant total de 2 866 160 € est à taux 0.

De plus, M. Rik JANSEN demande pourquoi au compte 6061, il est inscrit le même montant que l'année dernière pour l'achat d'eau à SYTEPOL et Ville de Limoges alors que d'importants travaux ont été réalisés à la station de Lanaud.

- Maurice LEBOUTET répond que la dépense d'achat d'eau à Ville de Limoges sera à la charge du nouveau délégataire dans le prochain contrat de délégation de service public à partir de 2017.
- Pascal THEILLET, délégué de la commune d'ISLE, prend la parole pour rappeler brièvement l'historique concernant l'achat d'eau à SYTEPOL et Ville de LIMOGES en insistant sur la sécurisation de l'ancien périmètre Vienne-Gorre.

M. André DUBOIS, délégué de la commune de Saint YRIEIX LA PERCHE, demande des informations complémentaires sur le montant de 40 000 € inscrit pour les frais de bornage et les achats de terrain.

- Le Président répond qu'il y a beaucoup de retard dans la régularisation foncière.

RESSOURCES HUMAINES

1. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade.

Après avoir pris connaissance de la proposition de taux de 100% affecté aux grades d'avancement considérés et après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : d'adopter les ratios proposés dans le tableau ci-dessous par Monsieur le Président.

CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'ORIGINE	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
			Après examen professionnel :	
C	Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%
B	Technicien	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	100 %
B	Technicien	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	100 %

2. Revalorisation des titres restaurants.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : de fixer, à compter du 1^{er} avril 2016, la participation du Syndicat Vienne-Briance-Gorre à 56% de la valeur faciale du titre restaurant, soit 5,32 euros par titre. La participation financière de l'agent bénéficiaire est fixée à 4,18 euros par titre restaurant.

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3 : que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

ARTICLE 4 : de prélever à l'encontre des agents bénéficiaires, la partie afférente à leur participation.

3. Revalorisation de la participation employeur à la protection sociale des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 : De verser une participation mensuelle de vingt Euros à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, sans excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide, à compter du 1^{er} avril 2016.

ARTICLE 2 : que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés).

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur Le Président à signer tout acte ou tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU (joint en annexe)

Jean Claude DUPUY, vice-président en charge de la commission consultative, précise que dans le cadre du contrat qui lie le syndicat à la SAUR, le règlement de service public de l'eau potable doit être mis à jour des récentes dispositions réglementaires (loi BROTTE de 2013 interdisant les coupures d'eau en cas de factures impayées).

Après avoir eu lecture du projet de règlement du service eau potable (annexe 6 au contrat de délégation du service public) et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : Approuve le contenu du règlement de service eau potable,

ARTICLE 2 : Annule et remplace l'annexe 6 au contrat de délégation du service public du 07/10/2004

ARTICLE 3 : Autorise la Société SAUR à le diffuser, lors de la prochaine facturation, à l'ensemble des abonnés.

INFORMATION DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le Président dans le cadre de la délibération n°31/14 du 28 avril 2014, donnant délégations de compétences au Président, notamment en matière de marchés publics et qui doivent être rendues compte lors de la séance du comité syndical conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Le Président présente le tableau de l'évolution 2014-2015 du nombre d'abonnés et du volume facturé, l'évolution 1990-2015 du nombre d'abonnés, l'évolution 1990-2015 des volumes consommés et l'évolution 1990-2015 de la consommation par abonné.

Intervention de M. Xavier ABBADIE, délégué de la commune d'AIXE SUR VIENNE, qui indique que les communes ont reçu de la SAUR, un courrier explicatif de la mise en application de la loi BROTTE, demande ce que SAUR ou le syndicat ont prévu si le nombre d'impayés augmente.

M. BEYNE, Directeur régional de la SAUR, précise que ce courrier a été adressé à toutes les communes à titre d'information sur les conséquences de la loi BROTTE.

- Le Président souligne qu'en cas d'augmentation des impayés, il est fort probable que le prix de l'eau soit majoré pour compenser ces créances irrécouvrables.
- Il précise que la SAUR a fait appel de la décision du tribunal de Grande Instance de Limoges suite à la limitation de débit d'un branchement d'un abonné n'ayant pas honoré sa facture.

M. Rik JANSEN, délégué de la commune de la ROCHE L'ABEILLE, demande si le jugement porte sur la notion d'interdiction des coupures d'eau ou sur celle des limitations de débit ?

- **David TONNELIER**, employé à la SAUR, répond que le jugement qui a été rendu concerne aussi bien les coupures d'eau que les limitations du débit. Néanmoins, la SAUR a fait appel de cette décision en s'appuyant sur le principe qu'une réduction du débit à 25 litres/heure est suffisant pour assurer le minimum vital (conformément aux droits fondamentaux).
- **Maurice LEBOUTET** précise que le syndicat a saisi par courrier les parlementaires suite à cette décision afin d'attirer l'attention du ministre référent sur l'illégalité des réductions de débit.

En l'absence d'autres questions, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 00.

Fait à AIXE SUR VIENNE,
Le
Le secrétaire de séance,

Michel PAILLER
Délégué de la commune d'ORADOUR SUR GLANE